

Les prestations municipales

La Ville de Genève octroie une aide mensuelle à ses résidents, rentiers AVS ou AI, qui sont au bénéfice de prestations complémentaires cantonales (PCC) du Service des prestations Complémentaires (SPC). Cette aide se monte à CHF 200.- par mois pour une personne seule, et à CHF 286.- par mois pour un couple.

Le versement de cette prestation n'est pas automatique. Il vous faut déposer une demande auprès du Service social de la Ville de Genève à l'aide du formulaire adéquat, accompagné d'une copie de la dernière décision de prestations complémentaires.

Nos assistantes sociales reçoivent volontiers les membres de l'association, sur rendez-vous, pour leur apporter une aide dans cette démarche.

Comme vous le savez certainement, l'AVIVO s'est battue avec acharnement et succès pour le maintien de cette prestation.